

Association Citoyenne pour le Suivi,
l'Étude et l'Information sur les
Programmes d'Interventions
Climatiques et Atmosphériques
Leymarie
12300 LIVINHAC LE HAUT



www.acseipica.fr

acseipica.association@gmail.com

Tél : 09 74 62 34 77

Objet : Demande de la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les opérations de géo-ingénierie en France

À Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs Français

Mesdames, Messieurs,

Nous, membres de l'Association Citoyenne pour le Suivi, l'Étude et l'Information sur les Programmes d'Intervention Climatiques et Atmosphériques (ACSEIPICA), revenons vers vous au sujet de la géo-ingénierie.

Quoique se heurtant au déni des institutions officielles, la pratique des épandages aériens bat de toute évidence son plein en France depuis vingt ans... dans les couloirs aériens militaires pour ce qui est observable depuis le sol (en dessous de 8000 mètres d'altitude). Officiellement, la géo-ingénierie vise à limiter le réchauffement climatique en dispersant par avion dans le ciel divers aérosols pour limiter le rayonnement solaire en le renvoyant dans l'espace. Toute demande de renseignement sur ces pratiques se heurte à une fin de non-recevoir.

Sollicitations et interventions des parlementaires concernant la géo-ingénierie en France

Nous avons alerté l'ensemble des parlementaires français sur les effets potentiellement graves de la géo-ingénierie sur la santé et sur l'environnement.

– Suite aux nombreux témoignages émanant de tout le territoire d'observations d'un trafic aérien anormalement intense produisant des traînées persistantes ayant pour conséquence de voiler le ciel, de modifier la forme et la couleur des nuages, les vents, les précipitations et les températures, nous avons en 2011 adressé à l'ensemble des parlementaires français un dossier et une demande d'enquête parlementaire.

– Le 15 juillet 2015, nous avons remis à l'Assemblée Nationale une pétition : « *STOP aux épandages aériens* ». Elle recueille aujourd'hui sans aucune publicité 50 000 signatures¹. À l'appui de notre alerte, nous avons communiqué des résultats d'analyses (sol, eau, filaments...), lesquels faisaient apparaître des taux anormalement élevés de métaux lourds, tels que l'aluminium, baryum, strontium, etc.

¹<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/epandages-aeriens-stop/5304>

L'Assemblée nous a répondu qu'il y avait non-lieu, puisque seuls étaient légiférés les épandages agricoles. Toutefois, elle a simultanément adopté un amendement (AS388) à l'article 10 de la loi « Modernisation de notre système de santé », présenté par M. le député G. Sebaoun dans son rapport du 6 novembre 2015 et adopté le 17 décembre 2015 :

« II. – Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la contribution du transport aérien à la pollution atmosphérique et ses effets sur la santé humaine. »

Or, cette disposition de la loi a été censurée par le Conseil constitutionnel dans sa décision n° 727 DC du 27 janvier 2016 dans la mesure où cet amendement a été introduit en nouvelle lecture et qu'il n'était pas, à ce stade de la procédure, en relation directe avec une disposition restant en discussion.²

Même les injonctions de l'Assemblée Nationale au Gouvernement sur la simple question de la pollution de l'air due au « transport » aérien sont rejetées :

Question N° 7016 de M. Gérard Bapt du 16/10/2012 adressée au ministère Écologie, développement durable et énergie. Réponse publiée au JO le 01/04/2014.
URL: <https://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-7016QE.htm>.

Question N° 42050 de M. Joël Giraud du 12/11/2013 adressée au ministère Écologie, développement durable et énergie. Réponse publiée au JO le 29/04/2014.
URL: <https://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-42050QE.htm>.

Le problème persiste...

Force est de constater que la géo-ingénierie se pratique en France depuis plusieurs décennies sans la moindre étude officielle sur ses effets nocifs sur l'environnement et la santé, sans la moindre information et sans le moindre consentement des citoyens alors que cela nous impacte tous.

Sans la moindre transparence non plus sur qui donne les ordres : Est-ce classé secret défense ? Cela relève-t-il d'instances supérieures à l'échelon national ? Quel rôle joue l'OTAN ?

Ces pratiques sont réalisées en parfaite violation de notre Constitution. C'est un scandale sanitaire et environnemental sans précédent.

Les enjeux : la santé et l'environnement

Les analyses d'eau de pluie collectée toujours au même endroit et dans les mêmes conditions depuis 2012 faites par un laboratoire d'Etat à notre demande révèlent un taux de métaux lourds qui augmente de façon effrayante. Par gravité, les particules toxiques épandues dans le ciel finissent par retomber sur terre, polluent et portent atteinte à toute forme de vie.

² Lettre de Mme la députée, Barbara Romagnan à notre correspondant du Doubs <https://www.acseipica.fr/etude-de-la-pollution-generée-par-le-transport-aerien-amendement-de-lassemblee-nationale-au-gouvernement-annule-par-le-conseil-constitutionnel/>

Notre demande

C'est ainsi qu'en vertu du principe de précaution, de la protection de notre environnement et de la santé publique, nous, membres de l'Association Citoyenne pour le Suivi, l'Étude et l'Information sur les Programmes d'Intervention Climatiques et Atmosphériques (ACSEIPICA), demandons :

- la création d'une Commission d'Enquête Parlementaire sur les opérations de géo-ingénierie en France ;
- la levée du secret défense sur les programmes de géo-ingénierie en France et sur le rôle joué par l'OTAN ;
- l'arrêt immédiat des opérations de géo-ingénierie en France en l'attente des résultats de l'enquête parlementaire ;
- des mesures d'expertise visant à déterminer les impacts de la géo-ingénierie sur l'environnement et la santé publique ;
- des mesures légales de protection et de sauvegarde de notre environnement, incluant le ciel et l'espace ;
- l'interdiction de toute forme d'expérimentation secrète sur l'ensemble de notre environnement.